
Adresse de la commune de la Concorde, Isle Républicaine, qui fait part du dépouillement des églises et des dons des citoyens pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de la Concorde, Isle Républicaine, qui fait part du dépouillement des églises et des dons des citoyens pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 21-22;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20141_t1_0021_0000_17

Fichier pdf généré le 23/01/2023

quelques malheurs que votre prévoyance nous a sauvés.

Restez fermes à votre poste, Citoyens représentants, achevez une Révolution que vous avez si bien commencée et si bien soutenue jusqu'ici. Soyez assurés d'être bien secondés par toutes les autorités régénérées, et bien défendus par un peuple qui a juré de maintenir la Constitution républicaine qui doit faire son bonheur.

Soyez également assurés, Citoyens représentants, que nous redoublerons de zèle pour chercher à découvrir si dans l'étendue de ce district il ne se trouveroit point quelque traître qui ait pu pratiquer activement ou passivement à cette affreuse trame. S. et F.»

DOUEZ (*présid.*), BARADUSSERA (*secrét.-greffier*), SAVOUILAND, GUILBAUT, SÉZILLE, RENEUFREE, LEMOINE, LE SEVENG, DANTIER.

26

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Maratide, district d'Oloron, département des Basses-Pyrénées, instruisent la Convention nationale qu'ils ont ouvert un registre pour recevoir les dons volontaires de tous les citoyens. Le montant de cette souscription a fourni 186 chemises, 86 paires de bas et 41 paires de souliers. Ils prient la Convention nationale de confirmer l'arrêté de la commune de Maratide, par lequel elle substitue ce nom à celui de Sainte-Marie qu'elle portoit autrefois.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

27

Le citoyen Turpin, directeur des postes d'Issoudun, félicite la Convention nationale sur le décret sublime par lequel elle a rendu la liberté aux hommes de couleur, l'invite à rester à son poste, et fait passer un assignat de 25 livres, qu'il destine pour le premier nègre qui fera une belle action ou une découverte utile.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Issoudun, 23 vent II*] (3).

« Citoyen président,

La Convention nationale a décrété la liberté des nègres; je l'en félicite ainsi que de tous ses glorieux et pénibles travaux, je te fais passer cy-inclus un assignat de 25 livres pour le premier nègre que fera une action ou une découverte utile à une patrie qui leur a procuré le plus précieux des biens: la liberté.

Dis de ma part, Citoyen président, à cette inébranlable Montagne, la terreur des traîtres et des lâches, que je la prie de ne quitter son

(1) P.V., XXXIV, 7. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 7. M.U., XXXVIII, 28; C. Eg., n^o 581.

(3) C 297, pl. 1015, p. 10.

poste que quand elle aura fini la tâche qu'elle a entreprise.»

J. TURPIN.

28

« Une vertu manquoit à votre gloire, braves Montagnards, écrit le citoyen Bêche Donnadieu, canonnier au demi-bataillon d'artillerie en garnison à Cette; c'est celle de l'affranchissement des Noirs: vous l'avez prononcé, vous avez vengé la nature trop long-temps outragée; jouissez de votre triomphe.»

Insertion au bulletin (1).

29

Les maire et officiers municipaux de la commune de la Concorde, Isle Républicaine, instruisent la Convention nationale qu'il ne reste plus rien dans leur ci-devant église qui puisse rappeler l'ancienne superstition, sinon la chaire, qui seule a été conservée pour servir de tribune; l'église elle-même étant annexée pour la tenue des séances de la société populaire, et en conséquence dédiée à la Raison. Nous avons encore conservé, disent-ils, quelques soutanes pour les pauvres, jugeant qu'il étoit naturel que les dépouilles des mauvais riches leur appartiennent. Nos concitoyens ont fait don de 25 couvertures de laine, 120 chemises, 15 paires de bas, 17 paires de souliers et 123 liv. pour en faire d'autres, le tout pour nos braves frères d'armes; 1 141 liv. ont été distribuées à 32 citoyens qui se sont dévoués volontairement au service de la patrie, 1 400 liv. à ceux du contingent, pour subvenir à leur armement et équipement; et enfin une somme de 3 900 liv. provenant de la vente des bancs, chapelles et autres, a été déposée avec les objets d'or et d'argent provenant du culte.

Mention honorable, insertion au bulletin(2).

[*La Concorde, ci-dev^t Ars-en-Ré, 1^{er} vent. II*] (3).

« Citoyen président,

Nous te prions d'annoncer à la Convention que cette commune a envoyé à son district 63 marcs d'argenterie servant au ci-devant culte catholique, tous les vases soi-disant sacrés pesant ensemble 38 marcs, galons, franges, et glands d'or et d'argent, 91 marcs; une cloche pesant 500 l., un aigle de cuivre doré et plusieurs autres objets de même matière dorée et argentée pesant ensemble 367 livres; 220 livres de fer; tous les ornements et linges servant au ci-devant sacerdoce. Nous avons conservé seulement quelques soutanes pour les pauvres, pensant que les dépouilles des mauvais riches doivent leur appartenir. Nous ajoutons aussi les dons des citoyens

(1) P.V., XXXIV, 7-8. Conforme à l'original daté de Cette, 22 vent. II (C 299, pl. 1045, p. 15).

(2) P.V., XXXIV, 8. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n^o 581; J. Sablier, n^o 1211.

(3) C 297, pl. 1015, p. 9.

qui consistent en 25 couvertures de laine, 120 chemises, 15 paires de bas, 17 paires de souliers, et 123 livres destinées à en faire d'autres; 1 141 livres à 32 jeunes citoyens qui se sont dévoués volontairement au service de la Patrie; 1400 livres à ceux du contingent pour subvenir à leur armement et équipement et enfin une somme de 3 900 livres provenant de la vente des bancs, chapelles, autels et tableaux de la ci-devant église, de manière qu'il ne reste plus rien qui puisse rappeler l'ancienne superstition.

Nous y avons formé une enceinte propre aux séances de la Société populaire et la chaire si longtemps dédiée au mensonge a été seule conservée pour la tribune, voulant aujourd'hui qu'elle serve à faire entendre la vérité. Nous te prions aussi d'instruire la Convention, que les citoyens de cette commune se sont affranchis de l'empire du fanatisme, en abjurant l'erreur qu'avoient propagé depuis tant de siècles les apôtres du mensonge. Depuis le 25 brumaire, il n'a été professé aucune de ces puérides cérémonies dans notre ci-devant église, devenue à cette époque le temple de la raison, notre ci-devant curé ayant renoncé entièrement à ses fonctions et pour en prouver davantage l'inutilité il a eu le bon esprit de laisser la commune.

Aussi les citoyens s'aperçoivent que leur cher Pasteur n'étoit qu'un charlatan et se repentent d'avoir été si longtemps sa dupe. Nous avons aussi abattu toutes les croix afin de faire disparaître tous les signes du fanatisme et de la superstition.

Nous invitons la Convention nationale de rester à son poste jusqu'à la paix. Ses travaux, son courage, sa prudence et sa justice sont l'espérance de tous les Français, elle est la terreur de nos ennemis, autant que la valeur de nos armées, elle a terrassé les conspirateurs, les ennemis de notre liberté dans le temps de l'erreur, aujourd'hui, les progrès de la raison assurent son triomphe. Le peuple connoit ses droits, le peuple que la malveillance avoit découragé a repris son énergie et la république est impérissable.»

BERTRAND, DECHEREAU (*vice-président*), BONIN (*maire*), CIEUTA (*off. mun.*), MERCIER (*off. mun.*), GERAINS, LAMATHE fils (*secrét.*).

30

La société populaire de Lauzerte annonce à la Convention nationale qu'elle a monté et équipé un cavalier, que le représentant du peuple Delbrel a incorporé dans le régiment de dragons ci-devant de Noailles.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lauzerte, 28 pluv. II] (2).

« Citoyens représentans,

Jaloux de donner des preuves authentiques du patriotisme dont vous avez embrasé nos âmes et de notre dévouement entier au triomphe de la Liberté, nous nous empressons de vous informer

que nous avons monté et équipé un cavalier jacobin, pour voler au secours de la Patrie. Le citoyen Delbrel, représentant du peuple, que nous avons eu le bonheur de posséder un moment dans notre Société a bien voulu lui désigner le corps où il devoit entrer, il l'a incorporé dans le régiment ci-devant Noailles-Dragons; il ne manque plus que de l'habiller; ce qui va se faire de suite, et sous peu de jours, il sera à son poste.

Citoyens représentans, vos travaux touchent déjà à leur perfection, les succès de nos armées nous l'annoncent tous les jours; daignez les soutenir, nous vous le demandons: quelques efforts encore, l'âge de fer disparaîtra, nous verrons renaître l'âge d'or dans l'univers; nous n'aurons plus d'ennemis à combattre, ils auront été vaincus, et vous nous aurez donné la paix. S. et F. »

REDON (*présid.*), BAUZY (*secrét.*).

31

Le substitut de l'agent national du district de Libreville écrit à la Convention nationale que, malgré les calomnies répandues par les malveillans sur ce district, il peut lui donner la certitude que tout y est au pas; la preuve la plus convaincante qu'il en offre à la Convention est le comparatif de l'estimation des biens des émigrés aux adjudications qui s'en font journellement; un lot estimé 34 484 liv. a été vendu 165 230 liv.; un arpent de bois, estimé 400 liv., a été porté à 9 500 liv.

Le vœu de l'administration et des administrés ne tend qu'à la destruction des tyrans et à la conservation de la montagne et du comité de salut public. « Restez donc, citoyens-représentans, au poste de péril et d'honneur, jusqu'à ce que vous ayez tracé aux nations vaincues le cercle de leur existence politique, et dicté la paix à l'Europe entière. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Libreville, ci-devant Charleville, 7 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Apprendre à la Convention nationale que la Révolution marche à grands pas dans le district, malgré les propos des malveillans qui ne cessent de répéter qu'on n'est point ici à la hauteur, c'est annoncer son triomphe et leur calomnie. Accoutumé d'observer les hommes et les choses dans divers départements que j'ai presque toujours parcourus, je puis assurer à la Convention que le peuple de cette contrée a une telle confiance aux événements et se rit tellement des ennemis que leurs biens sont recherchés avec avidité, que chaque décade produit à la République un revenu évident. Sur une estimation de 34 484 liv., la vente a été de 165 230 liv., au-delà du quintuple. Un arpent de bois estimé 400 liv. a été porté à 9 500 liv.

(1) P.V., XXXIV, 8-9. B^m, 1^{er} germ.; M.U., XXXVIII, 29; C. Eg., n^o 581; Ann. patr., n^o 446.

(2) C 298, pl. 1032, p. 6.

(1) P.V., XXXIV, 8. B^m, 13 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 299, pl. 1045, p. 26.